

NOTICE POUR LE FORMAT D'ENVOI
D'UNE DEMANDE DE DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN

La cellule **Délimitation du Domaine Public** créée en 2013, a pour objectif de répondre efficacement à toutes les demandes de délimitation du domaine public métropolitain.

Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes ci-dessous afin de faciliter la gestion et le traitement de ces demandes.

- Les demandes de délimitation du domaine public métropolitain seront faites par formulaire sur Toodego, le guichet numérique de la Métropole de Lyon.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre :

- **Samuel MOINE**, ingénieur responsable de l'unité Topographie et Délimitation du Domaine Public (mail : smoine@grandlyon.com / Téléphone : 04 26 99 39 75)
- **Elodie FAVREAU**, technicienne de la cellule Délimitation du Domaine Public (mail : efavreau@grandlyon.com / Téléphone : 04 26 99 38 32)

MERCI DE COMPLETER TOUTES LES SECTIONS DE LA FICHE DE RENSEIGNEMENT PREVUE A CET EFFET ET DE LA JOINDRE A VOTRE DEMANDE.

- **Pour les Géomètres-Experts**

Voici une liste des éléments qu'il est **impératif** de faire figurer sur les plans qui serviront de base pour la délimitation du domaine public métropolitain :

- Au minimum, et selon l'état des lieux, une amorce plus ou moins grande des propriétés riveraines.
- Les éléments durs situés en face de la zone à délimiter, **indispensable pour le tracé des emplacements réservés de voirie.**
- Les éléments durs (bâtiments, murs, clôtures, etc...)
- La végétation remarquable (arbres, haies, etc...)
- Les talus, fossés, etc...
- Les éléments faisant partis de l'ouvrage de voirie (trottoir, bordurette, signalisation, nature de sols, mur de soutènement, caniveaux, etc...)
- Les réseaux (EDF, PTT, Assainissement, Eau, etc...)

Fournir un **fichier Dwg du plan** objet de la demande de délimitation du DP métropolitain rattaché dans le système de coordonnées **RGF93 - CC46, A JOUR. Mettre tous les calques du dessin en grisé (couleur 252)**, ainsi que **les blocs**. Vous pouvez si vous le souhaitez, faire apparaître sur le plan par une polyligne continue une proposition d'alignement. Cette polyligne de couleur rouge devra être mise dans un calque « alignement ».

Enfin, ne pas mettre les éléments du dessin dans un calque unique afin de pouvoir identifier les différents objets relevés.

Si ces préconisations ne sont pas respectées, la demande ne sera pas traitée prioritairement. Sans une mise en conformité des éléments de la demande dans un délai d'un mois, l'alignement sera défini lors d'une réunion sur place.

- **Pour tous les demandeurs**

- Fournir le plus d'éléments possibles en votre possession pouvant nous aider à délimiter l'emprise du domaine public métropolitain (**PV de Bornage, Copie de DA, Plan d'archive...**).
- Si plusieurs parcelles avec des propriétaires différents sont concernées par la demande d'alignement, merci de compléter une fiche de renseignement pour chacune.

Une fois la demande instruite, le demandeur recevra dans un premier temps par mail les fichiers aux formats PDF et DWG du plan de délimitation du Domaine Public.

Puis dans un second temps (deux à trois semaines plus tard), par courrier, l'arrêté individuel d'alignement signé auquel sera annexé le plan de délimitation du domaine public. Dans le cas où le demandeur n'est pas le propriétaire de la parcelle concernée par la délimitation, il aura la charge de lui transmettre les originaux et pourra conserver une copie de ces éléments dans ses archives.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Cordialement,

La cellule **Délimitation du Domaine Public**